

C'EST LE TEMPS DE PARLER T+1

(Quartier des affaires de Calgary source: WikiCommons AceYYC)

Des progrès majeurs!

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont émis l'[Avis 24-319 du personnel](#) en date du 10 août 2023, indiquant que le personnel des ACVM entend recommander aux décideurs respectifs des autorités membres de mettre en œuvre une version révisée des modifications proposées pour 2022 [à la Norme canadienne 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles] qui fixerait l'heure limite d'appariement des opérations à 3 h 59, heure de l'Est, le premier jour après l'opération (T+1), octroyant ainsi aux participants sectoriels la souplesse de prise de décision et de développement de projet ainsi que la confiance d'une transition réussie vers un cycle plus court de règlement des titres T+1 en date du **27 mai 2024**, l'an prochain.

Sujets de HAUTE PRIORITÉ – Dernières nouvelles et prochaines actions

NC 24-101(OWG-005) : Le passage du Canada à T+1 est assujéti à la NC 24-101 qui fixe l'heure de confirmation et d'appariement des transactions au Canada.

Processus de pré-appariement, de correction, d'allocation et de confirmation des transactions (OWG-031) : Ce processus doit être condensé en grande partie afin de permettre le règlement à T+1 sans hausser le nombre d'échecs.

Prêt de titres (OWG-009) : Les titres prêtés pourront faire l'objet d'un rappel et, advenant que les notifications de rappel ne soient pas reçues en temps utiles, des retards de règlement pourraient être causés.

Modification (OWG-020) : T+2 constituant l'entente de règlement des opérations de change au comptant pour les principales devises (à l'exception des \$CA/\$US réglées à T+1), le non appariement des règlements de devises et de titres risque d'accroître les coûts de financement et le nombre d'échecs.

Création/rachat de FNB (OWG-003) : Advenant que la création de FNB sur le marché primaire échoue, les transactions sur le marché secondaire réglées à T+1 échoueront également (voir le [rapport sur les FNB](#) pour de plus amples renseignements).

RÉGLÉ! Grâce à l'[Avis 24-319 du personnel](#) des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) indiquant 3 h 59, heure de l'Est (HE), le jour suivant la transaction (T+1) pour l'atteinte d'un appariement de 90 %, le secteur se développe. **Prochaine étape** : attendre la règle finale.

Le [Planificateur de tâches de la CDS](#) amendé et approuvé en juin 2022 (et légèrement modifié en 2023) fixe de nouvelles heures limites, ou confirme les heures limites existantes, pour l'inscription de transactions, leur correction, l'allocation des transactions en blocs et l'appariement à 19 h 30 HE le jour T, les sociétés côté acheteur et les dépositaires devant procéder à la confirmation de transactions institutionnelles à 3 h 59 HE le jour T+1. **Prochaine étape** : Les fournisseurs d'infrastructures, de services et de technologies déposeront des rapports pour la mise à jour bimensuelle de l'ACMC sur l'état de préparation technique à T+1.

Avec l'aide de l'Association canadienne de prêteurs de titres (CASLA), TMX/CDS a mis en place un portail automatisé de rappel de prêts de titres et a collaboré avec CASLA et des tiers fournisseurs de solutions de prêts de titres pour faciliter l'interconnectivité des rappels de prêts entre les contreparties qui recourent à différents fournisseurs. Une entente a également été conclue sur une meilleure pratique de rappel à 15 heures. **Prochaine étape** : TMX prévoit parachever le prototype et les exigences de schématisation détaillées d'ici fin d'octobre 2023 pour examen par un petit groupe d'utilisateurs.

Les discussions officielles du groupe de travail sur les opérations (OWG) à propos des défis que pose le traitement des opérations de change liées aux transactions sur titres se sont enclenchées. **Prochaine étape** : Une nouvelle solution de compensation automatique sera présentée aux membres du groupe de travail OWG lors d'une prochaine réunion.

L'Association canadienne des FNB (CETFA) et l'ACMC collaborent en vue de soumettre aux organismes de réglementation, cet automne, une demande de dispense générale afin de recourir à des garanties visant à faciliter le processus de création/rachat de FNB sur le marché primaire. **Prochaine étape** : Afin de parachever la demande, les membres de la CETFA se penchent sur les questions en suspens, comme celle de la recommandation possible que les garanties autorisées soient uniquement liquides ou doivent inclure d'autres titres de haute qualité (comme le [prêt sur titres](#)) ainsi que la marge de « décote » comparativement à la valeur de marché des garanties.

Plan d'essai sectoriel T+1 (OWG-001) : Les essais bilatéraux et sectoriels, scriptés ou non, sont complexes et cruciaux pour le passage à T+1.

Traitement des dates ex pendant la période de transition T+1 (OWG-022) : Les dates ex pour le traitement des droits (déterminer à qui et quand une obligation de droits est payée à l'acheteur ou au vendeur) se fondent sur les dates d'inscription des événements. Les questions importantes et complexes seront plus ardues avec la transition T+1 du **27 mai 2024**.

Plan de sauvegarde de la fin de semaine de conversion (OWG-038) : En perdant une journée pour la correction de problèmes, la transition à T+1 se révèle plus difficile que le passage à T+3 et T+2. La SEC n'a pas (pour l'instant) fourni de point de contrôle formel pour les décisions « feu vert » ou « feu rouge », permettant de réduire les risques.

En date du 25 septembre 2023, la CDS a publié la documentation afférente aux essais T+1 comme convenu, notamment le *Guide détaillé des essais sectoriels T+1 de la CDS (v1.0)* et le *Plan d'essai sectoriel T+1 de la CDCC (v1.0)*, ainsi que les calendriers d'essai. Les adhérents de la CDS sont invités à consulter ces documents sur le site Web de la CDS sur le lien [Portail d'initiatives clés de TMX](#). Le portail comporte aussi des présentations pour les réunions de mise à jour mensuelles. La CDS attend toujours les réponses de certains de ses adhérents au sujet de leurs intentions relatives aux essais. À ce jour, 58 d'entre eux ont répondu, dont 40 qui ont indiqué avoir l'intention de participer et 18 qui ont décliné; 37 n'ont pas répondu, principalement des adhérents à participation limitée ou d'autres adhérents dont la négociation est peu active ou qui ne recourent pas à un courtier, mais tous sont encouragés à répondre officiellement.

Prochaine étape : La CDS coordonne, avec les adhérents, la connectivité et l'établissement des régions d'essai pour ceux qui ont l'intention d'effectuer des essais.

Les marchés communiqueront avec les émetteurs, et les membres de l'ACMC avec les émetteurs et les associations d'émetteurs respectivement, ainsi qu'avec leurs conseillers juridiques et autres, dans l'objectif de les encourager à éviter, autant que possible, la date du 27 mai 2024 pour les nouvelles émissions avec des opérations sur titres et des événements liés aux droits et privilèges. Les modalités des actes de fiducie ne peuvent être modifiées, mais les régimes de réinvestissement des distributions, etc. pour les événements existants et les volumes d'opérations sur titres complexes sont faibles; la CDS effectuera une veille sur les événements en cours, notamment lors de la période précédant la fin de semaine de transition du 20 mai 2024 et la suivante, et en informera les adhérents afin de les aider à traiter les événements.

Prochaine étape : Le groupe de travail Communication et formation de l'ACMC rédigera des messages sur les dates ex et demandera à la CDS d'y recourir (après approbation) pour encourager les agents de transferts et d'autres intervenants à transmettre l'information adéquate aux émetteurs.

L'ACMC a sollicité les participants sectoriels (qui doivent concevoir, à titre individuel, leur plan de reprise et de retour à la normale T+1 et leurs essais de reprise) pour connaître leurs questions et préoccupations liées aux éléments susceptibles de rendre ardues la transition et les circonstances diverses auxquelles s'attendre. En outre, le directeur exécutif de l'ACMC contribuera à la planification de la transition T+1 aux États-Unis et au centre de commandement.

Prochaine étape : Les membres du groupe de travail se pencheront sur les scénarios de transition et le plan de sauvegarde après la réception de commentaires.

Bulletin des règles de l'OCRI sur la déclaration d'appariement d'opérations institutionnelles

L'organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) a émis, le 28 septembre 2023, un [bulletin technique](#) 23-0140 sur les règles confirmant son approbation de la déclaration d'appariement des opérations institutionnelles standard sectorielle mise à jour pour ses courtiers membres. L'OCRI a indiqué que le modèle mis à jour sera utilisé par les nouvelles contreparties pour l'appariement des opérations dans le futur, et a ajouté que ses membres ne devraient pas procéder de nouveau à des déclarations d'appariement des opérations pour les contreparties existantes.

Résultats du sondage de l'ACMC sur l'état de préparation à T+1

Prenez connaissance des [résultats du sondage de l'ACMC sur l'état de préparation à T+1](#) mené cet été. Ces résultats ont été comparés aux réponses obtenues lors du premier sondage (2022) sur l'état de préparation à T+1 – les participants sectoriels sont, de toute évidence, passés de la sensibilisation à T+1 à l'action concertée. Les résultats du sondage de 2023 ont également été comparés aux réponses correspondantes du sondage T+2, notamment en reconnaissant les différences entre les projets et les contextes T+1 et T+2. Comme le sondage sur l'état de préparation à T+1 a été réalisé *avant* l'annonce bienvenue du 10 août 2023 selon laquelle le personnel des ACVM recommandait l'heure de 3 h 59 HE le jour T+1 comme heure de correspondance à 90 %, les résultats – si le sondage devait être lancé présentement – révéleraient de toute évidence une confiance accrue dans la réussite de la transition à T+1 le 27 mai 2024.



Mise à jour sur les comités

- Le groupe de travail sur les fonds communs de placement T+1 de Fundserv a été dissous suite à l'entente du 20 septembre 2023 constatant que tous les éléments étaient réunis pour les essais sectoriels; les membres du comité seront rappelés



Conseils et rappels

- Consultez les [nouvelles FAQ](#) sur les thématiques suivantes :
- Calendrier de rappels de prêts sur titres
 - Produits dérivés (documentation, traitement, transactions en cours lorsque les ententes chevauchent la date du 27 mai 2024).

advenant des difficultés sectorielles (les autres comités continuent à se pencher sur des questions liées aux fonds).

- D'autres [comités](#) de l'ACMC poursuivent leurs rencontres mensuelles.



Outils

- [Présentation générique T+1](#) (*version anglaise suivra*)
- Mise à jour de la [déclaration d'appariement T+1](#)



À venir

- Résultats du sondage de progression de ValueExchange sur T+1
- Règles finales de l'OCRI et des ACVM ainsi que des propositions des règles de la CDCC
- Plus d'information sur le passage à T+1 au Mexique